

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 JUIN 2017**

L'an deux mille dix sept, le trente juin à dix sept heures, le conseil municipal de la commune de COLLIOURE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques MANYA, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 24 juin 2017

PRESENTS : Jacques MANYA, Jean HEINRICH, Daniel COUPE, Marie-France COUPE, Odile DA CRUZ, Michèle ROMERO, Philippe CORTADE, Denis SNODGRASS, Madeleine LOUANDRE, Pierre CAMPS, Jacques RIO, Maryse RIMBAU, Audrey MAQUEDA, Roger CHOSSON, Michèle LENZ, Alain FIGUERAS, Françoise SOUGNE, Anne DELARIS.

ABSENTS EXCUSES : Roger FIX (procuration à Anne DELARIS), Xavier LAFON (procuration à Françoise SOUGNE).

ABSENTS : Maryline PONCHEL, Jean-Philippe SANYAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie GUITARD

ORDRE DU JOUR

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS AU SEIN DU COLLEGE ELECTORAL CHARGE DE PROCEDER A L'ELECTION DES SENATEURS.

Monsieur le Maire introduit la séance en rappelant quelles sont les missions des sénateurs et leur mode d'élection.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Electoral, Vu le Décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire NOR/INTA/INTA1717222C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau de électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté du Préfet des Pyrénées Orientales n°PREF/CABINET/BC/2017165-0001 en date du 14 juin 2017,

Considérant que doivent être désignés au scrutin de liste suivant la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, sept

délégués parmi les membres du conseil municipal et quatre suppléants parmi les membres du conseil municipal ou parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant que le bureau électoral a été constitué par Monsieur Jacques MANYA, Maire, Messieurs Roger CHOSSON et Jean HEINRICH, Mesdames Anne DELARIS et Marie-France COUPE, membres du conseil municipal,

Monsieur le Maire a présenté l'unique liste de candidats (liste Collioure) composé de 11 personnes :

- 1/ Jacques MANYA,
- 2/ Marie-France COUPE,
- 3/ Jean HEINRICH,
- 4/ Michèle ROMERO,
- 5/ Daniel COUPE,
- 6/ Anne DELARIS,
- 7/ Philippe CORTADE,
- 8/ Odile DA CRUZ,
- 9/ Jacques RIO,
- 10/ Françoise SOUGNE,
- 11/ Pierre CAMPS

Il a été procédé au vote à bulletins secret. A l'appel de son nom chaque conseiller municipal, après être passé dans l'isoloir pour respecter le secret du vote, a remis dans l'urne une enveloppe contenant son vote.

En présence des membres du conseil municipal, il a ensuite été procédé au dépouillement du vote qui a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	20
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	20

Le bureau électoral a proclamé élus délégués :

- 1/ Jacques MANYA,
- 2/ Marie-France COUPE,
- 3/ Jean HEINRICH,
- 4/ Michèle ROMERO,
- 5/ Daniel COUPE,
- 6/ Anne DELARIS,
- 7/ Philippe CORTADE,

Et élus suppléants :

- 8/ Odile DA CRUZ,
- 9/ Jacques RIO,
- 10/ Françoise SOUGNE,
- 11/ Pierre CAMPS

Il a été ensuite procédé à la signature des procès-verbaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 45.